

Déclaration de conformité CE



Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Nom / Adresse
Brilliant AG
Brillantstraße 1
27442 Gnarrenburg
ALLEMAGNE

Produit
G99270/76
Eunice

Les produits désignés répondent aux définitions des directives

2014/30/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique

2014/35/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

2009/125/CE

Directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

(UE) 2017/1369

Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique et abrogeant la directive 2010/30/UE

2011/65/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

(UE) 2015/863

Directive déléguée de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances faisant l'objet de restrictions

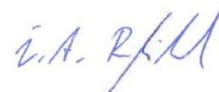
L'accord des produits désignés avec les définitions de la directive est vérifié par la conformité complète des normes suivantes:

EN IEC 55015:2019 + A11:2020	EN 61347-1:2015 + A1:2021
EN IEC 61000-3-2:2019 + A1:2021	EN 61347-2-13:2014 + A1:2017
EN 61000-3-3:2013 + A1:2019	(EU) 2019/2015
EN 61547:2009	(EU) 2019/2020
EN IEC 60598-1:2021	EN IEC 63000:2018
EN IEC 60598-2-1:2021	
EN 62493:2015	
EN 62471:2008	

Signé pour et au nom de:



Gnarrenburg, 19.04.2023



R. Michel
Responsable de la conformité
des produits